

Procès-verbal

Conseil d'Établissement – École Saint-Ambroise

31 mars 2026 à 18h30

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est atteint. Sont présents :

Marie-Hélène Aubé (MHA)
Isabelle Cardin (IC)
Mythlande Lacroix (ML)
Elena Martinez (EM)
Alexandrine Warren (AW)

Jessica Rochon (JR)
Geneviève Woods (GW)
Pierre-Luc Girard-Lauriault (PLGL)
Gaëlle Zwicky (GZ)
Pierre-Luc Beaudoin (PLB)

Marie-Hélène Laurence (MHL)
Bruno Thibert (BT)

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

MHA indique qu'elle a un point de résolution à ajouter en VARIA.

L'ordre du jour est adopté.

Proposé par : BT Secondé par : AW

BT sera secrétaire pour la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (20 janvier 2025) et suivis

MHA propose une petite précision.

3.1 Avis du CÉ au CSSDM concernant la Loi visant à renforcer la laïcité

MHA

L'avis du CSSDM, en réponse à la résolution soumise, a été transmis au CÉ. Le CSSDM et autres CSS ont fait des représentations auprès du MEQ pour clarifier l'application des règlements. Un document à cet effet sera déposé ce soir au Comité des parents du CSSDM. Celui-ci contient les grandes lignes de ce qu'ils doivent savoir. On y traite des valeurs, de l'égalité et de laïcité.

Les écoles doivent renforcer ces valeurs dans les codes de vie. Les enseignantes et enseignants doivent les renforcer dans les milieux scolaires. Les personnes doivent être à visages découverts dans le cadre des activités à l'école (élèves, parents, tout le personnel, les chauffeurs). Des exceptions pour causes médicales sont prévues. Toutes pratiques religieuses sont interdites dans les locaux des écoles. Le port de signes religieux est proscrit dans le cadre des activités scolaires et dans locaux des écoles. Les parents des CÉ ne sont pas assujettis pour les séances en soirée.

Le personnel déjà en poste au 19 mars 2025 est exempté par une clause grand-père.

On y précise aussi moins d'accommodements (régimes alimentaires guidés par des valeurs religieuses, journée pour des prières, etc.) dans le cadre de la loi.

À la question de savoir combien de personnes seront affectées par l'application de cette loi, MHA indique devoir d'abord rencontrer le personnel voir si les personnes vont se conformer à la loi. Ce processus est entamé, mais aucune information ne sera partagée avant sa conclusion.

3.2 Plan d'aménagement

MHA a communiqué aujourd'hui avec M. Fleury. Un rdv sera pris pour le 7 avril prochain avec le comité d'aménagement. MHA et MHL discutent comment aborder les prochaines étapes décisionnelles et opérationnelles. MHA va fournir l'information pour le budget. La devanture sera prioritaire, ensuite la cour.

3.3 Zoothérapie

Les parents ont répondu positivement et rapidement. Soli est là les jeudis et ça se déroule bien. Il n'y a pas eu d'incident. Andréane viendra faire son bilan éventuellement en mai ou juin.

Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

Proposé par : GZ Secondé par : ML

Points de discussion, d'approbation et d'adoption

4. Budget

MHA présente le budget en précisant d'emblée que l'école est en bonne santé financière et que le service de garde (SDG) est désormais dans les données financières.

Fonds 1 : Budget régulier (Fonctionnement)

Les mesures de salaire affichent une disponibilité prévue (DP) de -17 985 \$ mais devrait s'équilibrer car la projection de salaire pour l'entretien ménager surévalue la dépense.

Les mesures non salariales affichent une DP de -12 724 \$ qui est surtout engendrée par la mesure d'impression et reprographie pour laquelle aucun fond spécifique n'est accordé par le CSSDM. Le matériel didactique a présentement une DP de 1 263 \$ mais sera en déficit avec des dépenses à venir.

Les services aux élèves ont une DP de 32 085 \$ composée essentiellement des mesures de soutien au projet éducatif (DP de 27 486 \$) et de la mesure d'enveloppe discrétionnaire (DP 5 577 \$).

Les autres dépenses ont une DP de -23 799 \$ composée surtout d'une mesure de gestion – fonctionnement (DP 8 200 \$), de produits d'entretien ménager (DP -11 456 \$) et de matériel, appareillage et outillage (DP -19 311 \$). Ce dernier montant sera remboursé car il a été occasionné par un achat de stores initié par le CSSDM mais refusé par l'école car ceux-ci ne sont pas nécessaires.

La DP globale pour le fond 1 s'établit à -24 711 \$ mais sera largement épongée par le remboursement prévu à la suite de l'annulation de l'achat des stores.

Fonds 4 (entrées) et 9 (dépenses) :

Le 4 affiche une DP de 32 768 \$. Il inclut essentiellement un reliquat (DP 8 141 \$; restant non réclamés d'un recours collectif), les levées de fonds des campagnes de financement (DP 5 358 \$) et un surplus reporté (DP 19 269 \$; dont la Dictée PGL).

Le 9 inclus la surveillance de dîner (DP -13 127 \$), la vente de cahiers (frais scolaire), les mauvaises créances pour une DP d'ensemble de -13 186\$

La DP globale des deux fonds s'établit désormais à 19 582 \$

Fonds 6 : Service de garde

Parmi la section salariale, les plus grosses mesures incluent les salaires réguliers (DP 403 652 \$), les remplacements (DP -380 977 \$), autres salaires (DP -170 169 \$), le remboursement de maladie (DP 15 290 \$), le soutien à la classe (DP 30 487 \$). Incluant les autres mesures salariales, la DP est présentement à -71 988 \$.

Les dépenses non salariales ont une DP de -28 328 \$. Elles incluent principalement les collations et repas (DP -1 145\$), le matériel divers (DP -18 529 \$), les frais de sortie et d'autobus (DP -18 961 \$), autres contrats (DP 17 499 \$) et les mauvaises créances (DP -6 557 \$).

Les revenus (DP 1 445 \$) sont composés d'allocation du MEQ (DP 1 399\$), contributions de parents (DP -38 762 \$; pour cause de perte de fréquentation d'élèves depuis septembre 2025), de contributions sporadiques de parents (DP 13 666 \$), de revenus liés aux sorties et activités (DP 25 142 \$).

Les transferts de budget (DP 192 271 \$ comprennent l'allocation EHDAA (DP 170 476 \$), l'allocation 200 enfants et plus (DP 48 867 \$) et le partage d'allocation entre SDG (DP -28 072 \$).

Globalement, la dépense prévue du SDG s'établit à 93 400 \$. Ce montant servira à la prise en charge d'une partie du salaire d'un ou d'une technicienne en éducation spécialisée.

Fonds 6 : Allocations supplémentaires

Une section du budget qui rassemble 31 mesures avec des budgets dont la DP globale s'établit à 154 595 \$. Les mesures plus importantes en matière de disponibilités prévues incluent :

- M15012 Aide alimentaire (DP 5 019 \$)
- M15021 Tutorat volet 1 (DP -9 391 \$; sera corrigé pour cause de prévision erronée qui gonfle la dépense)
- M15023 À l'école on bouge (DP 5 706 \$)
- M150025 Seuil min. (DP 22 524 \$)
- M15103 Lecture à l'école (DP 6 458 \$)
- M15148 Soutien spécialistes (DP 17 336 \$)
- M15151 Mentorat (DP 12 405 \$)
- M15186 Sorties culturelles (DP 6 715 \$)
- M15242 ATP en sus (DP 9 003 \$)
- M15331 Aide aux repas (DP 7 490 \$)
- M15373 Soutien intégration EHDAA (DP 34 378 \$)
- M18012 Allocation MAO au programme CCQ (DP 12 140 \$)

MHA précise que globalement, 2/3 du budget de l'école est constitué de salaires dont l'essentiel est géré centralement au CSSDM. Elle précise aussi que la mesure de sortie culturelle est très restrictive en termes d'activités qui peuvent bénéficier de ces fonds.

5. Inscriptions 2026-2027 et plan d'effectif enseignant

MHA

368 élèves sont présentement inscrits pour l'année à venir, en date du 12 mars. Ce nombre peut toujours bouger. Ajusté en fonction du poids, cela équivaut à 391 élèves aux yeux du MEQ. À pareille période l'an dernier, il y avait 360 inscriptions. Il n'y donc pas de baisse dans les inscriptions telle qu'initialement projetée. La composition planifiée est la suivante :

- Préscolaire : 53 élèves;
- 1^e année : 36 élèves pour former 1 groupe et demi;
- 2^e année : 53 élèves pour former 2 groupes et demi;
- 3^e année : 52 élèves pour former 2 groupes;
- 4^e année : 51 élèves pour former 2 groupes;
- 5^e année : 50 élèves pour former 2 groupes et demi;
- 6^e année : 58 élèves pour former 2 groupes et demi;
- 7 groupes TSA.

Le plan d'effectif non enseignant pour les postes spécialisés, comprenant l'orthopédagogie, l'orthophonie, l'éducation spécialisée, est présenté au CÉ.

6. Programme d'anglais intensif

Un rééquilibrage en 5^e année permet d'avoir 2 groupes d'anglais intensif en 6^e année avec un groupe mixte de 5^e et 6^e année, comme c'est le cas pour l'année en cours. EM indique que le groupe mixte 5-6 se déroule très bien cette année. Les élèves de 5^e année ont bien suivi les 6^e.

En avril ou mai, il y a aura une rencontre avec les parents pour expliquer le programme d'anglais intensif.

PLGL exprime sa satisfaction pour le déroulement mais ajoute une réserve sur la différenciation entre les 5^e année qui ont l'anglais intensif et le 5^e qui n'en reçoivent pas. EM évoque que plusieurs modèles ont été essayés et que dans de pareilles circonstances, l'option du groupe mixte est la meilleure.

Le CÉ approuve la proposition de former un groupe mixte d'élèves de la 5^e et de la 6^e pour le programme d'anglais intensif.

Proposé par : PLGL Secondé par : PLB

7. Modification au calendrier 2025-2026

La journée de tempête de verglas du 11 mars qui avait entraîné la fermeture des écoles oblige l'ajout de la journée 23 juin comme jour de classe au calendrier.

8. Calendrier 2026-2027 : reporté à la prochaine séance

9. Information en vue de l'application du règlement en lien avec le vouvoiement

IC présente la proposition de modification du code de vie pour prendre en compte le *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire*. Celui-ci prescrit un contenu obligatoire aux règles de conduite. La loi sur l'instruction publique prévoit aussi que c'est au CÉ d'approuver les règles proposées

par la direction en collaboration avec l'équipe école. Il est prévu de présenter aux élèves les règles de conduite lors d'activités de formation sur le civisme menées annuellement par la direction et l'équipe école et qu'elles seront également transmises aux parents.

Il est donc proposé de modifier les règles de conduite de l'école pour y inscrire du contenu sur le civisme. Celui-ci met de l'avant l'importance d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement ainsi que dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif. Il met de l'avant les valeurs partagées que sont la collaboration, l'entraide et l'écoute.

On y mentionne le devoir des élèves de faire preuve de civisme envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et le milieu d'apprentissage, et de cultiver des comportements positifs favorisant l'engagement à une réussite scolaire.

Il enjoint ensuite les élèves à (en formule simplifiée dans le cadre de ce procès-verbal) :

1. Respecter l'autorité du personnel, les règles de fonctionnement de l'école et de la classe;
2. Agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec tous les élèves et tout le personnel, en tout temps;
3. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;
4. Vouvoyer le personnel;
5. Utiliser les titres madame ou monsieur en s'adressant au personnel;
6. Respecter la réputation et la vie privée des élèves et du personnel en obtenant le consentement explicite pour la captation et la diffusion d'images;
7. Être assidu et ponctuel en respectant les horaires et échéanciers;
8. Prendre soin du matériel scolaire, des équipements et des infrastructures de l'école.

Suit ensuite qu'un non-respect entraîne des sanctions déterminées selon une approche graduelle en fonction du profil de l'élève, de la nature du geste, sa gravité, sa fréquence et la récurrence des manquements.

Deux listes concluent la proposition. Celles-ci présentent respectivement une série de sanctions et de mesures de soutien.

PGPL exprime des inquiétudes quant à l'application équitable et uniforme des différents règlements. Les décisions du CÉ est supposé être dans l'intérêt des élèves et il n'y aucune démonstration que le vouvoiement ou le recours à des titres de madame ou monsieur soient bénéfique aux élèves, ni à leur réussite scolaire. GW ajoute qu'il faut définir les concepts clairement. On semble être dans la répression et la contrainte. GZ demande comment ce changement se prépare en classe. Il n'y a pas de place pour l'inclusion en ayant recours seulement aux formules monsieur ou madame. Les parents semblent exclus du vouvoiement mais qu'en est-il devant les enfants?

Le CÉ ne perçoit pas la valeur ajoutée pour les élèves des mesures telles que soumises.

MHA précise qu'il faut se conformer à la loi et qu'il y a une période transitoire.

Le CÉ demande à l'équipe école de revoir les formulations et d'apporter des applications concrètes. Une résolution sera soumise au CSSDM annonçant le refus du CÉ de signer l'amendement au code de vie et lui demandant de fournir des formulations claires et applicables.

10. Indice de défavorisation

MHA

Le Recensement 2021 vient d'être appliqué à l'indice de défavorisation. L'école Saint-Ambroise est toujours dans le 6^e décile de l'IMSE, donc il n'y a pas de changement cette année en ce qui nous concerne. Plusieurs écoles ont toutefois été touchées en gagnant des rangs ce qui fait perdre du budget et changeant le ratio d'élèves.

11. Personnel enseignant : Approbation pour les sorties éducatives 2025-2026 et les levées de fonds

Quatre nouvelles sorties sont présentées :

- Planétarium, 4^e année, financée par la mesure de sorties culturelles
- Cinéma public, maternelle 1 et 2, financée par la mesure de sorties culturelles
- Centre sportif Claude Robillard, les groupes 741, 742 et 751, financée par la mesure À l'école on bouge
- Musée Pointe-à-Callière, 4^e année, financée par la mesure de sorties culturelles

Le CÉ approuve les sorties.

Proposé par : GZ Secondé par : MHL

Levées de fonds

EM

Les levées de fonds menées via le site La fabrique à projets (<https://lafabriqueaprojets.ca>) fonctionnent bien. Deux campagnes ont été menées pour les voyages de fin d'années à Kingston et à Québec. Celle pour Kingston est toujours en cours et a amassé 5 789 \$ à ce jour, alors que celle pour Québec, qui vient de se terminer, a récolté 5 509 \$. Dans les deux cas, à quelques différences près, la collecte s'est déroulée en vendant des produits d'huile d'olive, de vinaigre balsamique, d'olives, d'épices, de confiseries et par des dons.

EM émet le souhait de pouvoir débiter les campagnes de levée de fonds plus tôt lors de la prochaine année scolaire. La première séance du CÉ, ayant normalement lieu en octobre, est déjà loin du début du calendrier scolaire et engendre beaucoup de délais. Sachant que depuis plusieurs années, il y a toujours des activités pour les élèves 6^e année, afin de souligner la fin du primaire, telles qu'une sortie, un livre des finissants et un bal, est-il possible d'approuver en amont les levées de fonds pour ces projets?

MHA répond qu'il serait possible pour la présidence du CÉ de donner l'approbation puisque que techniquement, son mandat est actif jusqu'à l'assemblée générale des parents en septembre.

Une autre activité de levée de fonds est prévue la fin de semaine suivant celle de Pâques. Un marché aux puces aura lieu dans le gymnase. Les ventes devront transiter par La fabrique à projets.

12. Discussions sur les différentes options de dépense des budgets de formation et de fonctionnement du CÉ : reporté à la prochaine séance

13. Service de garde

13.1 Traiteur 2026-2027 Contrat à renouveler

ML

La majorité semble manger leur repas. BT évoque sa satisfaction générale en tant que parent dont les enfants ont parfois les dîners du traiteur. Il est proposé de mener un sondage auprès des parents utilisateurs afin de s'assurer du consensus.

13.2 Sorties éducatives : état de situation et précision des critères pour le choix des activités

ML

Il y eu des recommandations l'an dernier d'avoir plus de sorties locales, de sorties culturelles, etc. Il y a toutefois une baisse d'achalandage notable qui semble être le résultat d'une baisse d'intérêt par rapport à l'année précédente. La clientèle globale du SDG est pourtant la même que l'an dernier. La situation n'a pas tant d'impact budgétaire. C'est plus à l'endroit des élèves et de leur plaisir à participer aux activités proposées par le SDG.

Erick Wendzel étant le parent du CÉ qui participe au comité des parents usagers du SDG sera contacté via courriel par ML et MHA afin de lui faire part de ce constat et avoir une rétroaction quant à la possibilité de revenir à des propositions d'activités inspirées des années précédentes.

13.3 Comité des usagers du service de garde – rencontre prévue le 10 février 2026

ML

Le sujet qui a été discuté concerne l'amélioration de la communication entre le personnel éducateur et les parents. Les éducatrices et éducateurs vont envoyer un courriel pour se présenter en début d'année. Un effort aussi sera fait en ce sens lorsqu'une personne se joindra à l'équipe éducatrice à long terme.

Dans chaque Info-parents, un point figurera pour le SDG (rappel des prochaines journées pédagogiques, rappel des consignes, du code de vie, etc.). Éventuellement une plateforme Web est envisagée pour diffuser les activités prévues par l'équipe éducatrice avec leur groupe, mais le CÉ évalue que le processus semble ajouter une tâche lourde à l'équipe déjà bien occupée. Il est plutôt proposé de faire la promotion de la disponibilité de cette information à l'accueil du pavillon Chambord.

14. OPP : reporté à la prochaine séance

14.1 Levées de fonds

15. Rue école : reporté à la prochaine séance

16. VARIA

Une fête est organisée au parc du Père-Marquette pour mener des olympiades le 19 juin. En cas de pluie, l'évènement se déroulera dans le gymnase de l'école. La ville exige toutefois qu'une résolution approuvée du CÉ soit soumise pour la tenue de l'évènement.

Le CÉ approuve la résolution.

Proposé par : GZ Secondé par : MHL

10. Levée de l'assemblée à 21h27.

Proposé par : ML

Secondé par : JR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. W. O. S.', written over a horizontal line.

Présidence

A solid horizontal line.

Direction